

**COMMUNE DE LARNAGE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 25-01-2018**

L'an deux mil dix-huit et 25 janvier à 20h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max Maire

Etaient présents : Mrs Osternaud M, Delhome JC, Roudier R, Coldepin P, Belle JC, Reist-Picard J, Revol C, Chirouze H

Mmes Prot MT, Girard P, Delhome V, Foucry-Gautier S, Buit C, Poulenard MT, Montagnon G

Secrétaire de séance : Mr Roudier R

Date de convocation : 19-01-2018

**I-APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

**II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

1°-Statuts Arche Agglo

Mr le Maire fait état de la délibération de la communauté d'agglomération du 20 décembre 2017 portant modification des statuts. Après lecture de ces nouveaux statuts, le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification.

2°-Convention relative à la mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire.

Le conseil municipal approuve cette convention et autorise le maire à signer cette convention.

3°-Charte paysagère environnementale des côtes du Rhône

la charte paysagère et environnementale des côtes du Rhône a pour ambition de rassembler tous les acteurs agissant sur le vaste territoire viticole-collectivités locales, administrations, syndicats viticoles, institutionnels, élus, organismes professionnels et techniques, associations locales, pour qu'ils prennent part de manière volontaire aux futures démarches paysagères et environnementales. Le conseil municipal autorise le maire à signer la déclaration d'engagement qui permettra à la commune de rejoindre le réseau des signataires de la charte paysagère environnementale.

4°-Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup

Le conseil municipal apporte son soutien à l'appel de l'union pour la sauvegarde des activités pastorales et qui ont été approuvées par l'association des maires et présidents de communautés de la Drôme et l'ensemble des organisations agricoles représentatives.

Le conseil municipal rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

5°-Litige Revol Jean-Pierre/ Commune de Larnage

Monsieur le Maire fait un compte rendu de sa rencontre avec Mr Revol. Les 2 parties ont trouvé un accord, le conseil municipal autorise le maire à solliciter les services du géomètre et du notaire afin de régulariser la situation.

6°-Inscription budgétaire 2018 pour des travaux de voirie

7°-Aménagement et extension d'un bâtiment communal à usage de bibliothèque et restaurant scolaire.

L'installation de la bibliothèque se fera par le réaménagement des anciens locaux techniques et sera complétée par une extension contiguë. A l'étage, ce volume sera mis à profit pour y installer un espace multifonction (agrandissement du restaurant scolaire et garderie) directement accessible par la cour et la cantine.

Des demandes de subventions seront déposées auprès de l'état, le conseil départemental et la région.

**III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

-RAPPORT DES COMMISSIONS

-QUESTIONS DIVERSES

Le Maire  
Max Osternaud

